

Province de Québec, municipalité de la paroisse de Sainte-Anne-de-Sabrevois

Procès-verbal de la séance de consultation publique du Conseil municipal de la paroisse de Sainte-Anne-de-Sabrevois, tenue lundi, 7 novembre 2016 à 19 h 00, à l'Hôtel de ville, situé au 1218, route 133 à Sainte-Anne-de-Sabrevois, sous la présidence du maire, M. Denis Rolland.

Conseillers(ères) présents(es) : Mmes Teresa Gagnon
Isabelle Allard
Geneviève Girard
MM. Guy Chamberland
Frédéric Belisle
Jacques Lavallée

QUORUM

La secrétaire trésorière, Mme Suzanne Marcoux, est présente.
Le directeur général, M. Fredy Serreyn, est présent.
L'inspectrice, Mme Dominique Roy Lajoie, est présente.

2016-11-07-001 Ouverture de l'assemblée de consultation publique

Il est proposé par Mme Teresa Gagnon, appuyée par M. Guy Chamberland :

L'**ouverture** de l'assemblée de consultation publique à 19 :10;

Adoptée à l'unanimité

2016-11-07-002 Demandes de dérogation mineure pour 1665, route 133 et le 2036 rue Asselin

2016-11-07-002.1 Demande de dérogation mineure pour le 1665 route 133

Explication de la demande :

Le propriétaire désire installer une clôture d'une hauteur de 1.83 mètre à plus de 0.60 mètre de l'emprise de rue munie de portes automatiques.

Selon le règlement de zonage, la hauteur maximale permise des clôtures et haies sur la marge de recul avant est de 1.00 mètre.

La dérogation est donc de 0.83 mètre par rapport à la norme prescrite. Le tout en dérogation quant au règlement de zonage # 401, article 6.1 par. B.

Demandeur non présent, aucunes objections de citoyens.
Recommandations du CCU favorables à la demande.

2016-11-07-002.2 Demande de dérogation mineure concernant le 2036 rue Asselin

Explication de la demande :

Le propriétaire a demandé un permis de cabanon devant respecter une distance minimale de 3 mètres entre le cabanon projeté et le bâtiment principal. Toutefois, il ne pensait pas que l'agrandissement du bâtiment projeté faisait partie intégrante du bâtiment principal. Il a donc installé son cabanon à 1.80 mètre du bâtiment principal.

Selon le règlement de zonage, les garages isolés, cabanons, remises et gazebos ne peuvent être implantés à moins de trois mètres du bâtiment qu'ils desservent.

La dérogation est donc de 1.2 mètre par rapport à la norme prescrite. Le tout en dérogation quant au règlement de zonage #401, article 4.11 par. A7.

Demandeur non présent, aucunes objections de citoyens.
Recommandations du CCU favorables à la demande.

2016-11-07-003

Fermeture de l'assemblée de consultation publique

Il est proposé par M. Guy Chamberland, appuyé par Mme Isabelle Allard:

La fermeture de l'assemblée de consultation publique à 19 :30;

Adoptée à l'unanimité

Denis Rolland, maire

Suzanne Marcoux, secrétaire-trésorière

Province de Québec, municipalité de la paroisse de Sainte-Anne-de-Sabrevois

Procès-verbal de la séance régulière de l'Assemblée du Conseil municipal de la paroisse de Sainte-Anne-de-Sabrevois, tenue lundi, 7 novembre 2016 à 19 h 30, à l'Hôtel de ville, situé au 1218, route 133 à Sainte-Anne-de-Sabrevois, sous la présidence du maire, M. Denis Rolland.

Conseillers(ères) présents(es) : Mmes Teresa Gagnon
Isabelle Allard
Geneviève Girard
MM. Guy Chamberland
Frédéric Belisle
Jacques Lavallée

QUORUM

La secrétaire trésorière, Mme Suzanne Marcoux, est présente.
Le directeur général, M. Fredy Serreyn, est présent.
L'inspectrice, Mme Dominique Roy Lajoie, est présente.

2016-11-001 Ouverture de l'Assemblée régulière

Il est proposé par M. Jacques Lavallée, appuyé par M. Guy Chamberland:

L'ouverture de l'Assemblée à 19h30.

Adoptée à l'unanimité

2016-11-002 Lecture et adoption de l'ordre du jour

Il est proposé par M. Guy Chamberland, appuyé par M. Jacques Lavallée:

L'adoption de l'ordre du jour tel que déposé.

Adoptée à l'unanimité

2016-11-003 Décisions concernant les dérogations mineures

2016-11-003.1 Dérogation mineure concernant le 1665, route 133

CONSIDÉRANT Le propriétaire désire installer une clôture d'une hauteur de 1.83 mètre à plus de 0.60 mètre de l'emprise de rue munie de portes automatiques;

CONSIDÉRANT Selon le règlement de zonage, la hauteur maximale permise des clôtures et haies sur la marge de recul avant est de 1.00 mètre;

CONSIDÉRANT La dérogation est donc de 0.83 mètre par rapport à la norme prescrite. Le tout en dérogation quant au règlement de zonage # 401, article 6.1 par. B;

Il est proposé par Mme Isabelle Allard, appuyée par Mme Geneviève Girard:

Que les membres du Conseil acceptent la demande de dérogation mineure du 1665, route 133 telle que déposée.

Adoptée à l'unanimité

2016-11-003.2 Dérogation mineure concernant le 2036, rue Asselin

CONSIDÉRANT Le propriétaire a demandé un permis de cabanon devant respecter une distance minimale de 3 mètres entre le cabanon projeté et le bâtiment principal. Toutefois, il ne pensait pas que l'agrandissement du bâtiment projeté faisait partie intégrante du bâtiment principal. Il a donc installé son cabanon à 1.80 mètre du bâtiment principal;

CONSIDÉRANT Selon le règlement de zonage, les garages isolés, cabanons, remises et gazebos ne peuvent être implantés à moins de trois mètres du bâtiment qu'ils desservent;

CONSIDÉRANT La dérogation est donc de 1.2 mètre par rapport à la norme prescrite. Le tout en dérogation quant au règlement de zonage #401, article 4.11 par. A7;

Il est proposé par Mme Isabelle Allard, appuyée par Mme Geneviève Girard:

Que les membres du Conseil acceptent la demande de dérogation mineure du 2036, rue Asselin telle que déposée.

Adoptée à l'unanimité

2016-11-004 Rapports de l'inspectrice du mois d'octobre 2016

CONSIDÉRANT que les membres du Conseil ont, individuellement, pris connaissance des rapports de l'inspectrice du mois d'octobre 2016;

Il est proposé par M. Guy Chamberland, appuyé par M. Frédéric Belisle:

D'adopter les rapports de l'inspectrice du mois d'octobre 2016, tels que présentés.

Adoptée à l'unanimité

2016-11-005 Avis de motion 401-15 (numérotation corrigée) inclusion d'un bâtiment jumelé dans la zone R-6 (rapport du CCU)

Avis de motion est déposé par M. Guy Chamberland concernant une modification réglementaire pour l'inclusion d'un bâtiment jumelé dans la zone R-6.

Retrait de M. Denis Rolland Maire de la salle du Conseil, car ce dernier est propriétaire de ce secteur.

2016-11-006 Adoption du procès-verbal de l'assemblée régulière du 3 octobre 2016

CONSIDÉRANT qu'une copie du procès-verbal de l'assemblée régulière du 3 octobre dernier, a été remise à chaque membre du Conseil avant l'assemblée, ce qui dispense de lecture;

Il est proposé par Mme Isabelle Allard, appuyée par Mme Teresa Gagnon:

L'adoption du procès-verbal de l'assemblée régulière du 3 octobre 2016, et ce tel que déposé aux membres du Conseil.

Adoptée à l'unanimité

2016-11-007 Demande de subvention Musée Honoré Mercier (engagement financier de la Municipalité)

CONSIDÉRANT la mise à jour de notre demande de subvention auprès du MCC (Ministère de la Culture) pour la restauration du Musée Honoré Mercier;

CONSIDÉRANT la précision de la résolution déjà transmise avec le projet en 2014;

Il est proposé par M. Jacques Lavallée, appuyé par M. Guy Chamberland:

Que la Municipalité confirme sa contribution financière de 50 % des coûts du projet selon les modalités du programme du MCC. Cette contribution financière représente approximativement un montant de 54 743 \$, selon l'évaluation indexée et ajustée par notre consultant ayant préparé le « Carnet de santé » requis pour la demande.

Que cette contribution sera puisée à même les fonds générales disponibles de la Municipalité sur la réserve financière spécifiquement attribuée à la restauration du musée Honoré Mercier, déjà affectée en 2016 (aucun financement ni emprunt nécessaire).

D'autoriser M. Fredy Serreyn, directeur général, à la transmission et signature de tous documents pertinents concernant ce projet

Adoptée à l'unanimité

2016-11-008

Engagement financier pour le projet de saine alimentation (Fonds de développement du territoire)

CONSIDÉRANT

le Fonds de développement des territoires (FDT);

CONSIDÉRANT

la Politique de soutien aux entreprises et la Politique de soutien aux projets structurants pour améliorer les milieux de vie;

CONSIDÉRANT

que le Centre d'Entraide Régional d'Henryville souhaite présenter une demande d'aide financière pour le projet Des fruits et des légumes frais près de chez vous;

CONSIDÉRANT

que le projet répond aux priorités d'intervention annuelles exigées par la MRC du Haut-Richelieu;

CONSIDÉRANT

que le projet Des fruits et des légumes frais près de chez vous est conforme à la réglementation municipale et provincial en vigueur;

CONSIDÉRANT

que la demande d'aide financière est présentée dans la catégorie Soutien aux projets structurants pour améliorer les milieux de vie;

CONSIDÉRANT

le rayonnement régional du projet présenté;

Il est proposé par Mme Teresa Gagnon, appuyée par Mme Isabelle Allard:

Que le Conseil municipal de Sainte-Anne-de-Sabrevois appuie le Centre d'Entraide Régional d'Henryville qui présente une demande d'aide financière et signera un éventuel protocole d'entente avec la MRC du Haut-Richelieu dans le cadre de la mise en œuvre du FDT du Haut-Richelieu pour le projet Des fruits et des légumes frais près de chez vous.

Que le Conseil municipal de Sainte-Anne-de-Sabrevois contribue au prorata de sa population, pour un montant de 2 172 \$ pour la réalisation du projet, ce qui représente 6.1 % des dépenses admissibles.

Que le Conseil municipal de Sainte-Anne-de-Sabrevois participe avec les autres municipalités, à la contribution totale de 20% des coûts du projet incluant la contribution des différents partenaires impliqués.

Adoptée à l'unanimité

2016-11-009 **Ouverture des soumissions et échéancier des travaux pour le pavage de la route 225 phase 3**

CONSIDÉRANT que la Municipalité procèdera à l'ouverture des soumissions pour les travaux de pavage de la route 225 phase 3 le 10 novembre 2016 à 14 :00;

Il est proposé par M. Jacques Lavallée, appuyé par M. Guy Chamberland:

Que le Conseil de la municipalité prenne acte de l'ouverture des soumissions pour le projet de pavage de la route 225 phase 3, jeudi le 10 novembre 2016 à 14 :00.

Adoptée à l'unanimité

2016-11-010 **Adoption du règlement 300-2 du règlement d'emprunt pour le réseau d'aqueduc et d'égouts**

CONSIDÉRANT le projet de règlement d'emprunt no 300-2 concernant le réseau d'aqueduc et d'égouts, dont l'avis de motion a été déposé en date du 4 juillet 2016;

CONSIDÉRANT que la Municipalité est en procédure de refinancement pour une période restante de 10 ans.

Il est proposé par M. Guy Chamberland, appuyé par Mme Teresa Gagnon:

Que les membres du Conseil adoptent le règlement d'emprunt no 300-2 concernant le refinancement pour le réseau d'aqueduc et d'égouts.

Adoptée à l'unanimité

2016-11-011 **Fermeture des bureaux de la Municipalité pour la période des fêtes**

CONSIDÉRANT que la municipalité ferme les bureaux municipaux pour la période des fêtes et qu'à cet effet l'assemblée de janvier 2017 doit être reportée;

Il est proposé par M. Guy Chamberland, appuyé par M. Jacques Lavallée :

Que les membres du Conseil autorisent la fermeture des bureaux municipaux pour la période des fêtes du 24 décembre au 8 janvier 2017 inclusivement, et qu'à cet effet l'assemblée régulière sera reportée au lundi 16 janvier 2017 à 19 :30.

Adoptée à l'unanimité

2016-11-012 **Dépenses du mois d'octobre 2016 à être autorisées**

CONSIDÉRANT que les membres du Conseil ont reçu la liste des dépenses du mois d'octobre 2016 et que ceux-ci confirment en avoir pris connaissance;

Il est proposé par M. Frédéric Bélisle, appuyé par Mme Teresa Gagnon:

D'autoriser les factures et le paiement des dépenses du mois d'octobre 2016 et ce, telles que présentées dans le rapport.

Adoptée à l'unanimité

2016-11-013 Correspondance

2016-11-013.1 Demande de contribution cuisine collective

CONSIDÉRANT la demande de contribution de la cuisine collective de Sabrevois pour un montant de 100\$ afin de combler un manque pour la première épicerie et l'achat d'ustensiles;

Il est proposé par M. Jacques Lavallée, appuyé par Mme Teresa Gagnon :

Que les membres du Conseil autorisent le versement d'un montant de 100.00 \$ comme contribution pour la cuisine collective de Sabrevois pour l'achat d'items d'épicerie et d'ustensiles.

Adoptée à l'unanimité

2016-11-014 Varia

2016-11-015 Période de questions

2016-11-016 Fermeture de l'Assemblée

Il est proposé par M. Guy Chamberland, appuyé par M. Frédéric Belisle :

La fermeture de l'Assemblée à 20 :05.

Adoptée à l'unanimité

Denis Rolland, maire

Suzanne Marcoux, secrétaire-trésorière